

DEPARTEMENT
HERAULT
CANTON
ST GELY DU FESC
COMMUNE
**St MATHIEU DE
TREVIER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

SG / 2019 / 015

Objet /

Mise à jour des tarifs des
salles municipales

**CERTIFIE
EXECUTOIRE**

Compte tenu de la
transmission en
Préfecture

le 16/07/2019

et de la publication

le 16/07/2019



Extrait du Registre des Décisions du Maire

Le Maire de la Commune de ST MATHIEU DE TREVIERS,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23;

VU la délibération n°2014-21 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2014, intervenue sur le fondement de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., donnant délégation au Maire d'un certain nombre de compétences pour la durée de son mandat ;

VU la délibération n°2013-19 en date du 28 mars 2013 et la décision du 7 décembre 2017 fixant les tarifs des salles municipales ;

CONSIDERANT qu'une nouvelle salle « la salle des familles » sise aux champs noirs va être proposée à la location ;

DECIDE

Article 1^{er}:

Les tarifs de location de la salle des familles sont fixés comme suit :

Salle des familles	Tarifs € HT	Tarifs € HT
Destination : salle pour les manifestations à caractère familial capacité maximum : 140 assis – 190 debout + 4 personnels spécificités : équipée en vidéoprojecteur – estrade – équipements de cuisine – tables et chaises	<i>Particuliers, associations, entreprises résidents de la commune de Saint-Mathieu de Trévières</i>	<i>Extérieurs à Saint-Mathieu de Trévières</i>
Vendredi (14h) à samedi (9h)	250	600
Samedi (12h)-dimanche (18h)	450	1500
WE complet vendredi (14h) – dimanche (18h)	700	2000
lundi-mardi-mercredi-jeudi : la journée complète (8h-21h)	150	200
Semaine complète lundi (8h) au jeudi (21h00)	600	800

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20190716-SG-2019-015-AU
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

Article 2 :

La caution pour la salle des familles est fixée à 1,500 €. Les retenues sur caution s'effectueront selon le barème ci-annexé.

Article 3 :

Le reste des dispositions de la délibération du 28 mars 2013 et de la décision du 7 décembre 2013 demeure inchangé.

Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Mme la Sous-Préfète de Lodève.

Article 5 :

Le Maire de la Commune de St Mathieu de Tréviérs est chargé de l'exécution de la présente décision et doit en rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à St Mathieu de Tréviérs,

Le 12/07/2019

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20190716-SG-2019-015-AU
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

BAREME TARIFAIRE DES RETENUES SUR CAUTION DE LA SALLE DES FAMILLES

descriptif	prix unitaireTTC
Table polyéthylène ronde pliable	250,00
Charriot porte tables rondes	480,00
Chaises empilables, dossier médaillon bordeaux,	180,00
Podium aluminium à hauteur variable - pieds tout aluminium – éléments de 2x1 m modulables dans tous les sens, plateau anti-dérapant et cadre en profilé aluminium à double rainurage permettant l'assemblage facile et la fixation d'accessoire (gardes corps, bardages...) + accessoires de fixation et de montage nécessaires.	750,00
Vestiaire mobile sur roulettes	160,00
Cintres antivols avec crochets	4,00
armoire à froid positif	1 200,00
congélateur coffre	300,00
vidéo-projecteur	840,00
écran	300,00
support écran mural	180,00
badge d'accès	15,00
prise	50,00
interrupteur	30,00
serrure contrôle d'accès	1 200,00
poignée de porte	80,00
poignée de fenêtre	100,00
poignée de porte fenêtre	150,00
dérouleur papier hygiénique	60,00
distributeur de savon	60,00
miroir	55,00
seche main électrique	400,00
brosse WC	10,00
vitre /m ²	250,00
peinture (prix au m ²)	15,00
ménage (forfait nettoyage intégral de la salle)	300,00
ménage (forfait nettoyage cuisine)	150,00
ménage (forfait nettoyage sanitaires)	150,00

Accusé de réception en préfecture
 034-213402761-20190716-SG-2019-015-AU
 Date de télétransmission : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

